

## De quoi s'agit-il ?

Au cœur de notre village, la place du bourg remplit une fonction essentielle de desserte en étoile :

- de la Mairie et de ses annexes (salles de réunion et Bibliothèque Municipale)
- de l'église et de l'ancien cimetière
- du nouveau cimetière, distant de 500m
- du lotissement OPAC du Grillon
- des écoles maternelle et élémentaire (2 bâtiments distants)
- d'un cheminement d'accès à la salle polyvalente François Cachoud et aux locaux de cantine et d'activités périscolaires

Créée en 1950, cette place possède de remarquables atouts dont une position dominante qui lui confère un point de vue unique sur le lac d'Aiguebelette et ses îles, classé en Réserve Naturelle Régionale depuis le 6 mars 2015. Point de rencontre des parents et assistantes maternelles accompagnant aux écoles leurs enfants, elle est aussi le lieu de manifestations festives, fêtes d'école et de village, marchés artisanaux ou guinguettes estivales. Saisissant l'opportunité d'un réaménagement, devenu nécessaire, de la place et de ses abords, le projet « Cœur de village » se propose de revitaliser cet espace public au moyen d'une approche globale destinée à développer une synergie positive pour la commune et une amélioration de l'attrait touristique du bassin de lac, participant de fait à celui du département.

## En quoi consiste ce projet d'aménagement ?

Notre priorité sur ce projet consiste à **sécuriser les accès aux écoles de nos enfants** ainsi que leurs déplacements d'un bâtiment à l'autre au gré des activités de cantine-garderie et des Temps d'Activités Périscolaires.

Il s'agit également de **mieux réguler les flux de circulation et le stationnement des véhicules**, saturé dès que survient une réunion en mairie ou aux écoles, un mariage, des funérailles ou encore la venue de touristes pour admirer le lac depuis notre belvédère qui constitue désormais un point de vue remarquable au sein de la destination touristique « Pays du Lac d'Aiguebelette » ...une plus-value touristique qui peut générer de l'attractivité avec des retombées économiques directes sur les commerces locaux et activités de loisirs ainsi que des revenus pour la commune.

Rappelons enfin que ce belvédère se prolonge, à l'initiative de la Communauté de Communes, par un sentier pédagogique de sensibilisation à la protection de l'environnement.



### Réaménager c'est aussi penser l'accessibilité pour tous !

Il s'agit pour nous d'une obligation légale de résultat car la commune a déposé le 28 septembre 2015 auprès de la Préfecture de la Savoie son **Agenda d'Accessibilité Programmée** aux bâtiments publics de la commune (Mairie, écoles, église, cimetière), mais notre réflexion va bien au-delà et porte également sur :

- Une offre décente en termes de **confort d'usage** pour les personnes âgées se rendant en Mairie, au cimetière ou aux offices par exemple
- Une indispensable **reprise de l'escalier** reliant la place au lotissement du Grillon, à la salle polyvalente François Cachoud et aux locaux périscolaires de cantine et de TAP, dont les marches sont peu praticables en l'état, surtout pour nos bambins !

### Un fort enjeu de convivialité...

Imaginer au cœur du village un espace public avec l'aménagement de :

- jeux pour enfants ainsi qu'un espace de vie et d'expression pour les ados
- un lieu de détente et de rencontre intergénérationnel
- un espace d'animation rendant possible l'organisation de manifestations diurnes ou nocturnes (spectacles et animations musicales, fêtes d'école ou de village, expositions et marchés artisanaux...)

comporte un fort enjeu de convivialité, de dynamisme citoyen et l'occasion de tisser des liens, mais nous ne sommes encore qu'au stade de la réflexion et rien n'est encore décidé à ce propos.

## Qui sont les acteurs de ce projet ?

### Un comité consultatif

Depuis 2015 un comité consultatif, créé par délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2015 et constitué d'élus et de consultants externes, a mené une réflexion de fond sur ce projet, formalisé l'expression des besoins au moyen d'un cahier de charges et engagé une procédure d'acquisition des terrains nécessaires à l'opération.

**De nombreuses options restent ouvertes et les suggestions de tous demeurent les bienvenues !**



### Un comité de pilotage

#### accompagné par le CAUE de la Savoie

La réflexion est désormais poursuivie par un comité de pilotage consultatif de 20 membres, associant aux élus des représentants des habitants et riverains du lotissement du Grillon.

Dans le cadre d'une convention signée le 5 octobre 2016 avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (CAUE), ce groupe de travail bénéficie désormais d'une mission d'accompagnement assurée par deux architectes : MM. Hervé DUBOIS et Pierre CHAZELAS qui privilégient le travail collaboratif autour d'une maquette pour la définition des éléments du programme.



## Qui est concerné ?

**Tous les Saint-Albanais sont concernés par ce projet** et pas seulement les résidents du lotissement du Grillon : les usagers des espaces publics, les parents d'enfants scolarisés dans la commune, les paroissiens et, plus généralement, tous ceux qui attendent une revitalisation de l'espace public et une mise en valeur d'un site et d'un environnement exceptionnels.

Afin de favoriser la fréquentation de nos écoles, garante du dynamisme de la commune, le Conseil Municipal a par ailleurs approuvé, par délibération du 10 octobre 2016, une proposition de l'OPAC de la Savoie portant sur la **construction de 8 logements locatifs au bas du lotissement du Grillon**, aux normes énergétiques nouvelles.



Il s'agit, là encore, de mettre en valeur cette partie délaissée du village, constituée de fonds de jardins pour la plupart accidentés et peu entretenus, et de permettre aux locataires actuels de se voir attribuer prioritairement ces nouvelles villas ou, pour ceux qui en feront la demande, d'acquiescer leur logement.

Cette opération, à laquelle la commune participe pour un montant de viabilisation de 30 000 €, comportera également un programme de réhabilitation des actuelles maisons de l'OPAC ainsi qu'un réaménagement de l'aire de dépôt de déchets en conteneurs et la création de parkings en périphérie.